Délibération N°2023-15

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230405-DCM2023-15-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Séance du 5 avril 2023

Date de la convocation :
30/03/2023

Date d'affichage :
30/03/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
BILLET Anne, CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle).

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

Délibération n° 2023-15 : Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2023

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif ayant pour objectif de développer l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Le conseil départemental assure le financement, le pilotage et l'animation du dispositif et de nombreuses collectivités en sont les partenaires financiers.

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2023, moyennant une participation fixée par le département à 0,23€ par habitant (montant identique à 2022).

La population totale sur Saint-Pierre-Eglise étant estimée par l'INSEE à 1824 habitants, la participation s'élèverait à 419.52 €.

L'assemblée, à l'unanimité :

- PARTICIPE au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,23 € par habitant, soit un montant total de 419.52 € ;
- INSCRIT les crédits au budget 2023.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 5 avril 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-ÉGLISE (Manche)

Daniel DENIS